



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2018/61**Objet : Convention de partenariat avec le Conservatoire du littoral
Chapitre 8.4 Aménagement du territoire**

L'an deux mille dix-huit, le 21 décembre 2018, à 16h50, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 décembre 2018Date de convocation :
Le 4 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :25
(33 voix)
En exercice : 25 (33 voix)
Membres présents :17 (25
voix)Membres présents
Vote(s) pour 17
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARDAuxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANAEtaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; Mme **Sophie VAGINAY**, Vice Présidente ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical ; **Mlle Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Yves LELONG**, conseiller Syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, conseiller syndical ; **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant de M. Pierre VOLLAIRE ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Yvan BOUGUYON** Conseiller Syndical suppléant de M. Jean Michel TRON ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical, **M. Roger MASSE**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND donne pouvoir à Mlle Jessica GUIARD
Mme Valérie GRECARD donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL
M. Jean CONREAUX, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean Louis GLEIZE, M. Pierre DOUSSOT, M. Georges GAMBAUDO, M. régis BOUCHACOURT,

Etaient invités et présents :

M. Pierre ROMANO, Conseiller Syndical Suppléant de M. Patrick PERNIN
M. Thierry ALLAMANO CDV 05, Mrs Philippe CATELAIN et Stéphane RUSSO
Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon

Exposé des motifs :

Le Président rappelle la politique d'intervention du Conservatoire du littoral qui vise à constituer un point d'appui à la création de valeur ajoutée, en valorisant des sites d'intérêt patrimonial et environnemental. C'est ce principe qui fonde sa stratégie d'intervention 2015 - 2050, en phase avec la politique d'aménagement et de valorisation de l'espace lacustre conduite par le S.M.A.D.E.S.E.P.

Aussi, la délibération prise lors du précédent conseil syndical affirme-t-elle la volonté du syndicat de conventionner avec le Conservatoire du littoral pour conduire sur Serre-Ponçon une politique ambitieuse de valorisation des paysages et des milieux, et bâtir avec les Communes riveraines une stratégie d'intervention foncière sur les rives du lac.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2018 du 24 août 2018 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. et l'adhésion du département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- La délibération n°2018/48 relative au partenariat avec le Conservatoire du littoral.

CONSIDERANT :

- Que la retenue de Serre-Ponçon constitue de l'avis partagé un territoire remarquable d'un point de vue patrimonial ;
- Que la déprise agricole et la fermeture des milieux entraînent une perte de biodiversité, en modifiant également la valeur patrimoniale et paysagère des rives du lac ;
- Que ces évolutions progressives sont susceptibles d'engendrer une diminution significative de l'attractivité touristique de la destination ;
- Que le morcellement parcellaire reste un frein à l'aménagement du territoire et aux projets structurants ;
- Que, face à ces constats, le Conservatoire éprouve jusqu'alors une grande difficulté à construire une stratégie foncière concertée avec les Collectivités riveraines du lac, qui ne peuvent qu'être les premiers acteurs et partenaires de cette stratégie ;
- Que le S.M.A.D.E.S.E.P. et le Conservatoire du littoral ont affirmé leur volonté d'établir un partenariat durable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2018 :

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-jointe avec le Conservatoire du littoral et **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- **INDIQUE** que ce partenariat entre structure publique repose sur un engagement pluriannuel sur 3 ans ;
- **ACTE** que le Conservatoire et le S.M.A.D.E.S.E.P. s'engagent à cofinancer la mission d'ingénierie, selon la clé de répartition financière suivante :
 - Conservatoire du littoral : 73 %
 - Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon : 26 %
- **PRECISE** que l'enveloppe financière globale de la collaboration est établie annuellement à la somme prévisionnelle de 28 100 € TTC, ainsi répartie entre cosignataire :
 - 20 600 € pour le Conservatoire du littoral,
 - 7 500 € pour le S.M.A.D.E.S.E.P.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2018-61 Page2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Alpes

Rue du Morgon, 05160 Savines-le-Lac

Tél : 04 92 44 33 44 - Fax : 04 92 44 33 47

e-mail : contact@smadesep.com

www.serre-poncon.com